3-5 JUIN 2025 – RÉUNION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION
PARIS, FRANCE – BOD/2025/06 DOC 12 – POUR DÉCISION

PLAN STRATÉGIQUE GPE 2030

N.B : Conformément à la Politique de transparence du GPE, les documents ne sont rendus publics qu'après avoir été évalués par l'instance de gouvernance compétente. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les distribuer à leurs groupes constitutifs à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Principaux points à prendre en considération :

Le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) a examiné les recommandations proposées dans le présent document lors de sa réunion d'avril 2025. Il a délibéré sur les points suivants :

Objectifs révisés : Les membres ont proposé des ajustements mineurs pour mieux refléter l'ambition du GPE en matière d'intégration de l'égalité des genres et de soutien aux personnes handicapées, aux réfugiés et aux groupes marginalisés. Ils ont également souligné l'importance d'un engagement coordonné des acteurs de l'éducation au niveau local, y compris les enseignants, les étudiants et les jeunes, ainsi que les organisations de personnes handicapées.

Cadre de résultats révisé : Les membres ont salué l'ambition de disposer d'un cadre simplifié mettant l'accent sur les résultats au niveau du système, ainsi que sur un petit ensemble d'indicateurs de financement uniformisés. Les responsabilités des différents acteurs du partenariat ont été clarifiées. Ils ont mentionné l'importance de développer des données désagrégées et d'établir des partenariats avec des organisations responsables de la collecte d'autres données non incluses dans le cadre de résultats du GPE. Les membres ont demandé que le développement d'indicateurs de financement uniformisés soit inclusif, impliquant tous les partenaires censés rendre compte de ces indicateurs, en particulier les agents partenaires et les organisations mettant en œuvre les programmes de cofinancement.

Projet de stratégie : Les membres ont soutenu la stratégie proposée et ont souligné son importance pour la prochaine campagne de reconstitution des ressources. Ils ont indiqué qu'elle pourrait souligner davantage l'accent mis par le GPE sur les pays à faible revenu, l'inclusion des enfants handicapés et les réfugiés. Les membres ont suggéré de simplifier davantage la théorie du changement proposée, de mentionner les partenariats avec des partenaires financiers innovants et de s'aligner davantage sur les priorités convenues par le Conseil en 2024.

Objectif

1. Dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique GPE 2030, le Conseil d'administration est invité à examiner les propositions formulées pour affiner les objectifs du GPE, améliorer son approche du suivi des résultats, renforcer la participation et les capacités des enseignants, et encourager l'engagement des

élèves, des enfants et des jeunes, ainsi que les prochaines étapes proposées en vue de finaliser le plan stratégique GPE 2030.

Décision recommandée

BOD/2025/06-XX— Plan stratégique GPE 2030 :

Le Conseil d'administration :

1. **Objectifs révisés :** Reconnaissant l'importance d'aligner les objectifs du GPE 2030 sur la mission, la théorie du changement et le cadre de résultats du GPE, approuve les objectifs révisés suivants :

 a. Mettre en œuvre des réformes éducatives prioritaires, pilotées par les pays, en intégrant pleinement l'égalité des genres et l'inclusion, les personnes handicapées et les réfugiés, ainsi que les groupes marginalisés, en fonction du contexte du pays.
 b. Mobiliser des financements intérieurs et extérieurs pour assurer le financement durable des réformes prioritaires.
 c. Impulser et soutenir les réformes au moyen de partenariats coordonnés et efficaces incluant les principales parties prenantes du système.

2. **Mesures opérationnelles et obligations redditionnelles :** Approuve les mesures opérationnelles et obligations redditionnelles suivantes afin de promouvoir, à l'échelle du partenariat, une gestion du suivi des résultats du GPE 2030 qui soit efficiente et efficace par rapport au coût :

 a. Les gouvernements, avec l'aide de l'agent partenaire, de l'agence de coordination et des autres partenaires, font rapport chaque année sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du pacte de partenariat, des facteurs favorables, et des indicateurs pertinents du financement complémentaire.

 b. Le suivi annuel peut être en partie financé sur les fonds du financement pour le renforcement des capacités du système ou du financement pour la transformation du système, étant entendu que l'agent partenaire concerné est responsable de l'achèvement en temps voulu des rapports à fournir, y compris des consultations avec le gouvernement et le groupe local des partenaires de l'éducation.

 c. Le Secrétariat travaille en concertation avec les agents partenaires et les cofinanceurs à l'élaboration d'un petit nombre d'indicateurs standardisés qui s'appliquent à tous les financements pour la transformation du système, du Fonds à effet multiplicateur ou au titre de cofinancements, étant entendu que les agents partenaires, y compris

ceux des programmes cofinancés, sont tenus de faire rapport sur ces indicateurs chaque année.

d. Le Secrétariat met en place une plateforme du partenariat pour la présentation des résultats (dans le cadre des travaux de transformation numérique), qui permet de verrouiller les principales obligations redditionnelles et d'assurer qu'elles sont respectées.

3. **Participation et capacité des enseignants :** Demande que le Secrétariat mobilise tous les mécanismes de financement pertinents existants pour renforcer la participation et les capacités des enseignants, sachant que les approches varieront en fonction du contexte, et que tout soit mis en œuvre pour inclure des voix diverses, en particulier celles des femmes, des enseignants handicapés et des enseignants réfugiés. Il s'agit notamment de :
 a. Consulter véritablement les enseignants sur les principales questions de politique publique, en s'appuyant sur les financements pour le renforcement des capacités et pour la transformation du système.
 b. Renforcer la capacité des enseignants à établir un dialogue sur les politiques publiques à l'échelon national, dans le cadre de l'initiative L'Éducation à voix haute (EOL).
 c. Se soucier davantage des enseignants et de les associer à l'échange de connaissances par le biais du mécanisme de Partage de connaissances et d'innovations (KIX) ou d'opportunités similaires avec des partenaires.

4. **Engagement des élèves, des enfants et des jeunes :** Demande que le Secrétariat mobilise tous les mécanismes pertinents existants pour soutenir l'engagement des élèves, des enfants et des jeunes sachant, que les approches varieront en fonction du contexte, et que tout soit mis en œuvre pour inclure des voix diverses, y compris les personnes handicapées et les réfugiés. Il s'agit notamment de :
 a. Renforcer les processus de consultation à l'échelon national de ces groupes, en s'appuyant sur les financements pour le renforcement des capacités et pour la transformation du système.
 b. Renforcer la capacité de ces groupes à participer au dialogue sur les politiques publiques à l'échelon national par le biais de l'EOL.
 c. Inviter ces groupes à contribuer à l'échange de connaissances pertinentes par le biais du KIX ou d'opportunités d'apprentissage similaires.

Prochaines étapes

5. Sur la base du projet initial de plan stratégique figurant à l'annexe B du document BOD/2025/06-DOC 12, demande que la directrice générale finalise le

plan stratégique GPE 2030 sous la direction du président et de la vice-présidente du GPE.

6. Sur la base du projet de cadre de résultats figurant à l'annexe C du document BOD/2025/06-DOC 12, demande que la directrice générale finalise le cadre de résultats du GPE 2030 sous la direction du président et de la vice-présidente du GPE.

Contexte et vue d'ensemble

1. En juin 2024, le Conseil d'administration a approuvé une remise à jour de la stratégie du GPE pour tenir compte de l'évolution du contexte extérieur (BOD/2024/06-06). Il est clairement ressorti des consultations que l'ambition du GPE, l'accent mis sur les systèmes, le financement national et un partenariat inclusif sont considérés comme des éléments de valeur. En décembre 2024, le Conseil a approuvé une description plus fine du périmètre d'action du GPE 2030 (BOD/2024/12-03). L'évaluation conduite par le Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN) a validé le modèle opérationnel du GPE et sa pertinence stratégique, mais a également pointé des lacunes dans le suivi des résultats. Pour le prochain plan stratégique, le MOPAN suggère d'identifier les possibilités de renforcer davantage le cadre de résultats et les outils de reddition de comptes, afin de pouvoir mieux mesurer les progrès vers les résultats visés à l'échelon national. Il met en garde contre le risque de surestimer l'influence que le GPE exerce réellement sur les résultats liés au but recherché, et souligne que seule la mobilisation de l'ensemble du partenariat permettra d'obtenir des résultats.

2. Le MOPAN observe que les besoins d'information varient selon les groupes, et que le cadre de résultats présente certaines insuffisances qui ne permettent pas de rendre pleinement compte de la valeur du GPE. Il souligne l'importance d'évaluer les progrès et les résultats concernant les systèmes, ainsi que la nécessité de renforcer les méthodes d'agrégation et de communication des résultats concernant les financements. Il insiste en outre sur le rôle crucial de vitrine que le portefeuille d'évaluations du GPE peut jouer en fournissant un éclairage sur les performances du GPE et la valeur qu'il apporte. Sur la base de ces conclusions et recommandations, le Secrétariat du GPE propose l'approche suivante en vue de mieux mobiliser le partenariat sur l'amélioration et la mesure des résultats :
 - **Aligner les objectifs du GPE 2030 sur la théorie du changement et la mission du GPE :** des améliorations sont recommandées pour privilégier davantage la mise en œuvre des réformes, le renforcement des systèmes, la mobilisation de financements, et les partenariats.

- **Revoir le cadre de résultats** sur la base d'un nombre réduit d'indicateurs plus pertinents, mesurables et ajustables, qui soient alignés sur les objectifs révisés. Ces indicateurs porteront uniquement sur des domaines dans lesquels le partenariat exerce une certaine influence, directe ou indirecte (financements, cofinancements et certains résultats concernant les systèmes).
- **Rendre compte des progrès vers le but recherché, conformément à l'Objectif de développement durable 4 (ODD4), en dehors du cadre de résultats du GPE,** en établissant un accord avec l'Institut de statistique de l'UNESCO et le Rapport mondial de suivi sur l'éducation afin de fournir aux Comités concernés et au Conseil un rapport succinct sur les progrès accomplis par les pays partenaires du GPE en direction des indicateurs de l'ODD4 ayant trait aux enfants et au système.
- **Définir plus clairement les mesures opérationnelles et les obligations de fourniture de données :** la capacité du GPE à rendre compte des résultats est entravée par le fait que les données proviennent de sources secondaires, que les indicateurs sont peu standardisés, et que les obligations redditionnelles (en particulier au niveau de désagrégation souhaité) sont insuffisantes à l'échelle du partenariat. En ce qui concerne le suivi des progrès au niveau du système, les propositions reconnaissent que la responsabilité des résultats au niveau du système incombe principalement aux gouvernements et qu'il devrait être soutenu par les agents partenaires.
- Dans le cadre du projet de transformation numérique en cours, mettre en place **une plateforme du partenariat pour la présentation des résultats**, qui définisse clairement les rôles, responsabilités, calendriers et protocoles requis pour assurer la transparence.
- Outre le cadre de résultats simplifié, utiliser d'autres outils **(évaluations systématiques, indicateurs de risque et processus solide d'assurance qualité)** pour évaluer les activités du GPE en termes d'efficacité, d'économie, d'efficience et d'équité.

3. **Suivi des résultats d'apprentissage :** Si ces dispositions sont adoptées dans le cadre du plan stratégique GPE 2030, le GPE devrait être en mesure de rendre compte des résultats d'apprentissage suivants :
 - Amélioration de la mesure et de la communication des progrès au regard de l'indicateur 4.1.1.a[1] (apprentissage fondamental) de l'ODD4 dans les pays partenaires du GPE (utilisation de déclencheurs de l'allocation complémentaire ; méthodologie en cours d'élaboration).

[1] Indicateur 4.1.1 des ODD : Proportion d'enfants et de jeunes a) en 2e ou 3e année de cycle primaire ; b) en fin de cycle primaire ; et c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales i) en lecture et ii) mathématiques, par sexe.

- Nombre de pays faisant état de l'amélioration des acquis scolaires (Informations autodéclarées par les pays et uniquement lorsqu'il existe deux points de données comparables indépendamment de la méthode d'évaluation)
- Amélioration des résultats d'apprentissage financée en partie sur les fonds d'un financement.

Autres révisions et prochaines étapes

4. En réponse à la décision du Conseil de renforcer la **participation des enseignants, des élèves, des enfants et des jeunes** (BOD/2024/12-03) dans le cadre du GPE 2030, le Secrétariat propose d'intégrer ce mandat dans les mécanismes de financement existants, à savoir L'Éducation à voix haute (EOL), les financements pour le renforcement des capacités et pour la transformation du système et le mécanisme de Partage de connaissances et d'innovations (KIX).
5. **Prochaines étapes** : Un résumé des changements proposés figure en annexe A. L'annexe B présente le projet initial de stratégie, et l'annexe C le cadre de résultats envisagé, assorti d'exemples d'indicateurs. Suite aux délibérations du Conseil lors de sa réunion de juin 2025, il est proposé que la directrice générale finalise la stratégie et le cadre de résultats, sous la direction de la vice-présidente et du président.

Annexe A – Résumé des modifications
Annexe B – Projet initial de plan stratégique
Annexe C – Projet de cadre de résultats

Annexe A – Résumé des modifications

Domaine	Commentaire
Principes, vision, but, mission du GPE	Pas de changement, à part le remplacement de « pays en développement » par « pays partenaires du GPE » dans l'énoncé de mission
Périmètre d'action du GPE	Approuvé en décembre 2024
Ce qui fait la spécificité du GPE	Inclus dans le projet initial de plan stratégique (voir annexe B)
Participation et capacité des enseignants à élaborer et mettre en œuvre une réforme prioritaire	Pour décision du Conseil
Impliquer les élèves, les enfants et les jeunes dans tous les mécanismes à tous les niveaux	Pour décision du Conseil
Mobiliser les partenariats	Inclus dans le projet initial de plan stratégique (voir annexe B)
Mobiliser les financements	À rédiger en fonction des décisions de mobilisation et d'allocation de financements prises par le Conseil en juin 2025
Objectifs du GPE et rapports sur les résultats	Pour décision du Conseil

Objectifs proposés – Résumé des modifications

GPE 2025	GPE 2030	Justification
I. Intégrer davantage la notion de genre à la planification et l'élaboration des politiques pour produire un impact à l'échelle des systèmes. II. Mobiliser une action concertée et des financements coordonnés pour permettre un changement transformateur. III. Renforcer les capacités, adapter et apprendre, pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle. IV. Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables.	I. Mettre en œuvre des réformes éducatives prioritaires, pilotées par les pays, en intégrant pleinement l'égalité des genres et l'inclusion, les personnes handicapées et les réfugiés, ainsi que les groupes marginalisés, en fonction du contexte du pays. II. Mobiliser des financements intérieurs et extérieurs pour assurer le financement durable des réformes prioritaires. III. Impulser et soutenir les réformes au moyen de partenariats coordonnés et efficaces incluant les principales parties prenantes du système.	• Prêter davantage attention à la mise en œuvre. • Reconnaître que la prise en compte des questions d'égalité des genres et d'inclusion déborde le seul cadre de la planification et de l'élaboration des politiques. • Faire que le GPE mobilise sa capacité à fédérer les efforts et à mobiliser les partenariats pour renforcer les progrès nationaux. • Les capacités, les données probantes et l'apprentissage continu font partie intégrante du soutien à la mise en œuvre pilotée par les pays.

Annexe B – Projet initial de plan stratégique (y compris les décisions proposées)

1. Introduction

Avant-propos du président et de la vice-présidente du GPE. Vue d'ensemble de la stratégie et principes du GPE.

2. Investir dans l'éducation – une nécessité vitale face à la crise mondiale de l'apprentissage

Message clé : Une éducation de meilleure qualité et plus équitable procure aux populations des dividendes en termes de prospérité socioéconomique, de paix et de stabilité, qui sont essentiels pour faire face à un monde en rapide mutation. Le risque serait de ne pas investir maintenant, de ne pas s'attaquer aux dynamiques d'exclusion et d'inégalités ni à leur impact sur les problèmes mondiaux les plus pressants. L'éducation est un instrument clé pour relever les défis de l'insécurité mondiale, de l'évolution démographique et du changement climatique, pour libérer le potentiel des progrès technologiques et de l'IA, et pour assurer la stabilité économique et politique. Le monde ne peut pas se permettre de rester sans rien faire — l'éducation est un droit humain, un catalyseur d'autres droits et un investissement essentiel dans l'avenir. La situation exige une ambition renouvelée, de nouveaux partenariats, et des financements nationaux et internationaux.

- Nouveaux arguments en faveur de l'investissement dans l'éducation – et sur les risques d'un défaut d'investissement ; liens avec la sécurité alimentaire, la paix, la croissance économique inclusive, le capital humain et les migrations, l'égalité des genres et le changement climatique.
- Dynamiques d'exclusion et d'inégalités dans différentes zones géographiques – accumulation et conjugaison d'obstacles à l'accès à une éducation de qualité.
- Évolution rapide du contexte mondial – les pressions qui s'exercent sur le financement national et international de l'éducation sont sans précédent ; la réduction des investissements dans l'éducation a un impact immédiat et pour les années à venir.
- Rôle essentiel du financement national de l'éducation – que doit-on faire différemment pour maximiser les résultats à l'échelle du système (investissements intelligents, volume/adéquation, équité, efficience, etc.).
- Rôle accru du financement international de l'éducation – mobiliser de nouveaux investissements, des innovations et des partenariats en soutien aux efforts menés par les pays.

3. Transformer les systèmes éducatifs - une responsabilité partagée

Message clé : Il est possible d'opérer un changement transformateur. Encore faut-il qu'un leadership s'exerce à tous les niveaux et qu'une action collective et concertée soutienne des réformes prioritaires dont les résultats profitent à tous.

Chaque pays attend beaucoup de son système éducatif : qu'il offre une éducation pertinente et de qualité à tous les enfants et à tous les jeunes dans de bonnes conditions d'équité et d'efficience, qu'il dote les générations futures des connaissances et des compétences dont ils auront besoin à l'avenir, et qu'il contribue au développement national et local. Un système éducatif s'appuie sur plusieurs grandes composantes : des politiques et des plans, des mécanismes de financement, des enseignants de qualité, des programmes scolaires, des infrastructures de qualité, des capacités administratives aux échelons central et décentralisés, du matériel d'apprentissage, des données et un système de suivi des progrès. Toutes ces composantes sont importantes, mais la clé d'un changement transformateur réside dans la manière elles s'articulent pour produire des résultats, en particulier pour les plus marginalisés.

Le GPE est particulièrement bien placé pour soutenir un changement durable du système. Face à l'abandon progressif de l'aide étrangère classique, le GPE s'est forgé une solide expérience de la mobilisation de financements et s'est doté des outils et moyens d'attirer des financements novateurs non traditionnels. Le GPE a notamment créé une entité juridique distincte à but non lucratif, qui lui permet de conclure un large éventail de partenariats avec des entreprises, des fondations et des individus fortunés.

- Importance d'adopter une approche systémique pour obtenir des résultats durables et d'envergure, à l'échelle du système.
- Enseignements tirés du soutien du GPE aux systèmes éducatifs – données probantes et leçons apprises. Établissement des priorités, pilotage et appropriation par le pays, focalisation sur la mise en œuvre, utilisation des données pour obtenir des résultats, capacité à réagir avec souplesse au contexte.
- Capacité unique à mobiliser différentes sources de financement et de partenariats et à les aligner de manière ciblée sur les priorités nationales.
- Collaboration pour ne laisser personne de côté : approche intersectorielle de l'inclusion et de l'égalité des genres, un accent renforcé sur l'intégration des enfants handicapés – aider les pays à identifier et résoudre les problèmes expliquant que certains enfants soient laissés de côté, en raison de qui ils sont ou de l'endroit où ils vivent.
- Valeur du GPE en tant que partenariat multipartite – appropriation par les pays, flexibilité, promotion d'un dialogue inclusif, mobilisation de financements, données probantes et partenariats, accent mis sur les questions clés. Importance d'une

large adhésion nationale et l'engagement des principales parties prenantes du système pour améliorer la mise en œuvre.
- Efficience et souplesse : équipes dédiées par pays, plus proches des partenaires, ce qui permet de réduire les coûts sans sacrifier l'ambition.

4. Vision et mission

- **Vision** : Une éducation de qualité pour chaque enfant
- **Mission** : Mobiliser des partenariats et des investissements qui transforment les systèmes éducatifs [des pays partenaires du GPE] en ne laissant personne de côté.
- **But** : Accélérer l'accès, les résultats d'apprentissage et l'égalité des genres grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients adaptés aux réalités du 21e siècle.
- **Périmètre d'action** : Douze années d'instruction et au moins une année d'enseignement préscolaire ; programmes intégrés pour les jeunes enfants, programmes d'acquisition de compétences professionnelles pour les jeunes scolarisés dans l'enseignement secondaire ou qui suivent des programmes équivalents ; inclusion et égalité des genres, la violence fondée sur le genre, l'inclusion des enfants handicapés et des réfugiés, changement climatique, nutrition et santé scolaires, etc. (conformément à la décision du Conseil de décembre 2024 - BOD/2024/12-03).

1. ***Objectifs révisés - pour décision du Conseil***
 i. *Mettre en œuvre des réformes éducatives prioritaires, pilotées par les pays, en intégrant pleinement l'égalité des genres et l'inclusion, les personnes handicapées et les réfugiés, ainsi que les groupes marginalisés, en fonction du contexte du pays.*
 ii. *Mobiliser des financements intérieurs et extérieurs pour assurer le financement durable des réformes prioritaires.*
 iii. *Impulser et soutenir les réformes au moyen de partenariats coordonnés et efficaces incluant les principales parties prenantes du système.*

5. Théorie du changement (abrégé, un schéma sera présenté ultérieurement)

Message clé : S'adapter au contexte ou « rencontrer les pays là où ils se trouvent » est au cœur de l'approche du GPE. La théorie générale du changement du GPE doit être adaptée aux réalités du pays, compte tenu de ce qui est politiquement et techniquement faisable pour améliorer la fourniture de services d'éducation essentiels par le biais du système éducatif. Une priorité modeste, alignée sur le plan sectoriel du pays et bien exécutée, a plus de chances d'avoir un impact positif sur les services offerts à l'échelle du système qu'une réforme trop ambitieuse qui n'existe

que sur le papier. Cela vaut tout particulièrement pour les États fragiles et/ou touchés par un conflit. La mise en œuvre d'une réforme peut être soutenue et renforcée par des financements extérieurs et des partenariats, mais sa pérennité dépendra des efforts conjugués des parties prenantes nationales et de la bonne utilisation du financement national.

Abrégé de la théorie du changement

Si un pays partenaire du GPE élabore **une réforme prioritaire clairement définie** intégrant **l'égalité des genres, tous les aspects de l'inclusion et le changement climatique** et qu'il :

(a) **améliore les systèmes et les capacités pour mettre en œuvre, suivre et soutenir la réforme**, en particulier pour les plus marginalisés dans chaque contexte

(b) dispose d'un financement adéquat provenant de **sources nationales, domestiques et externes**, qui est déployé de manière équitable et efficace pour soutenir la réforme

(c) engage **toutes les parties prenantes clés, y compris les enseignants, la société civile et les acteurs infranationaux**, à informer et à s'approprier la réforme prioritaire.

Alors, le pays progressera vers la mise en place d'un système éducatif plus solide qui offre une éducation de qualité à chaque enfant.

Vision : Une éducation de qualité pour chaque enfant

Mission: Mobiliser des **partenariats et des investissements qui transforment les systèmes éducatifs** des pays partenaires du GPE en ne laissant personne de côté

But : Accélérer **l'accès, les résultats d'apprentissage et l'égalité des genres** grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients adaptés aux réalités du 21ème siècle

Les pays progressent dans la mise en place de **systèmes éducatifs plus solides qui offrent une éducation de qualité à chaque enfant.**

OBJ. 1 - **Mettre en œuvre des réformes éducatives prioritaires**, pilotées par les pays, en intégrant pleinement l'égalité des genres et l'inclusion, les personnes handicapées et les réfugiés, ainsi que les groupes marginalisés, en fonction du contexte du pays.

OBJ. 2 - Mobiliser des **financements** intérieurs et extérieurs pour assurer le financement durable des réformes prioritaires.

OBJ. 3 - Impulser et soutenir les réformes au moyen de **partenariats** coordonnés et efficaces incluant les principales parties prenantes du système.

*Les pays améliorent les systèmes et les capacités pour **mettre en œuvre, suivre et soutenir la réforme**, en particulier pour les plus marginalisés dans chaque contexte.*

***Réforme prioritaire clairement définie** intégrant l'égalité des genres, tous les aspects de l'inclusion et le changement climatique*

*Les **conditions fondamentales** pour la réussite de la réforme sont en place :*

- ✓ *Les pays disposent d'un **financement** adéquat provenant de sources nationales, domestiques et externes, qui est déployé de manière équitable et efficace pour soutenir la réforme.*
- ✓ *Les pays engagent toutes les **parties prenantes clés**, y compris les enseignants, la société civile et les acteurs infranationaux, à informer et à s'approprier la réforme prioritaire.*

6. Comment nous travaillons

Message clé : Le GPE facilite la mise en œuvre de politiques et l'obtention de résultats à grande échelle par le biais du système, en utilisant des instruments de financement adaptés au but recherché et en privilégiant délibérément les partenariats, l'apprentissage et l'adaptation. Ce que nous avons appris et comment nous nous adaptons.

- **GPE 2025** – Ce que nous avons appris et comment nous nous adaptons
- **Pacte de partenariat** : Une feuille de route pour mener à bien la réforme prioritaire ; identification et éliminations des goulets d'étranglement dans la mise en œuvre ; alignement des ressources et parties prenantes ; incitation à **améliorer le financement national et les données sur les résultats d'apprentissage** [encadrés]
- **Appropriation par le pays** : Le GPE ne prédétermine pas ce sur quoi la réforme prioritaire doit porter. Celle-ci est normalement alignée sur le plan sectoriel de l'éducation du pays, elle s'inscrit dans le cadre de cette stratégie et doit pouvoir être mise en œuvre dans un délai de 4 à 5 ans. L'établissement de priorités, une ambition réaliste et un leadership durable sont d'importants facteurs de réussite. Exemples.
- **Coordination, renforcement des capacités et alignement** de l'aide : La fragmentation des efforts au sein du système ou entre les partenaires extérieurs a un impact sur la capacité de mise en œuvre du gouvernement. Modalités du soutien que le GPE peut éventuellement apporter à la coordination, au renforcement des capacités et à l'amélioration de l'alignement de l'aide.
- **Financement** : Où nous travaillons et comment le GPE apporte un soutien différencié ; mobilisation de financements pour l'éducation et comment les instruments de financement du GPE encouragent l'obtention et l'exploitation des résultats – financements pour le renforcement des capacités et pour la transformation du système, fonds à effet multiplicateur, financements innovants ; incitation à améliorer le volume, l'équité et l'efficience du financement national, notamment via un financement basé sur les résultats (déclencheurs de l'allocation complémentaire). Exemples.
- **États fragiles et/ou touchés par un conflit** : Comment le GPE adapte son modèle opérationnel pour intervenir dans des contextes difficiles, faire face aux situations d'urgence, répondre aux besoins des réfugiés ou soutenir les efforts visant à prévenir l'effondrement du système. Il s'agit notamment d'adapter les modalités de financement et de partenariat en fonction de ce qui est le plus rationnel pour les partenaires dans le pays. Exemples.

- **Partenariats** : Promotion d'un dialogue inclusif par le biais des groupes locaux des partenaires de l'éducation ; soutien à la société civile à l'échelon régional et national ; production, innovation et échange de connaissances à l'échelle mondiale et internationale ; renforcement des capacités et apprentissage entre pairs à l'échelle du partenariat (KIX, EOL, Initiatives d'appui technique). Aider les gouvernements à s'engager avec les principaux acteurs du système, tels que les enseignants, les étudiants et les enfants, les personnes handicapées, les parents et les communautés.
- **Inclusion et égalité des genres** : comment le GPE continue de renforcer les actions visant à améliorer l'égalité des genres et l'inclusion dans et par l'éducation. La reconnaissance des obstacles multiples et redondants à l'éducation, **l'inclusion des personnes handicapées et des réfugiés**, et l'inclusion des **groupes marginalisés spécifiques au contexte** seront renforcées, en s'alignant sur l'approche de partenariat du GPE en matière d'égalité des genres : intégration par le biais de réformes prioritaires, des opérations, de dialogue et de partenariats. [graphique sur l'approche] [encadré sur les engagements en faveur des personnes handicapées].

l'approche d'intersectionnalité du GPE en matière d'égalité des genres



- **Apprendre et adapter :** Collaborer avec les partenaires pour réaliser les ambitions énoncées dans le pacte de partenariat, et encourager l'utilisation des données et des preuves pour guider la mise en œuvre et la prise de décision. Maintenir des boucles de retour d'informations et préserver la possibilité d'adapter le modèle opérationnel et les opérations du GPE en tant que de besoin.

> 2. ***Cadre de mobilisation et d'allocation de financements (voir BOD/2025/06-DOC 10) – pour décision du Conseil***
>
> Instruments de financement, couverture géographique et éligibilité adaptés au but recherché

7. Avec qui nous travaillons

Message clé : Le choix délibéré du travail en partenariat, qui apporte une diversité de voix et d'expériences, et l'accent mis sur l'accélération de la mise en œuvre de réformes pilotées par les pays, sont au cœur de l'action du GPE. Qui sont les partenaires (mondiaux, régionaux, nationaux, y compris autres institutions financières) avec lesquels nous travaillons, et comment nous travaillons avec eux.

Travailler en partenariat, un choix délibéré : Pourquoi travailler en partenariat et quels sont les enseignements tirés ? Principes du partenariat [encadré]. Importance de promouvoir des partenariats alignés sur les réformes impulsées par les pays, et étendue des partenariats potentiels - pour soutenir l'innovation et la recherche de solutions créatives ; partage de connaissances et d'expertise [KIX].

Dialogue inclusif : Soutien aux groupes locaux des partenaires de l'éducation et à l'écosystème éducatif local au sens large pour faciliter le dialogue sur les politiques publiques et le suivi des réformes. Promouvoir et soutenir les processus de consultation et d'examen nationaux. Mobiliser et engager les parties prenantes qui jouent un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes éducatives (par exemple, autres organismes publics, organes administratifs infranationaux, jeunes, enseignants, secteur privé, organisations de personnes handicapées, universitaires et groupes de réflexion locaux). [EOL]

Financement et partenariats techniques : Comment nous travaillons avec d'autres partenaires ; collaboration du GPE avec L'Éducation sans délai [encadré] et avec d'autres institutions et mécanismes financiers, des fondations et le secteur privé. Initiatives d'appui technique.

Partenariats et plaidoyer à l'échelle mondiale et régionale : Rôle du GPE dans l'architecture de l'éducation, en tant que fonds et partenariat. Renforcement des relations avec les organismes régionaux considérés comme des champions de

l'éducation. Rapprochement opérationnel entre le GPE et les partenaires grâce à la mise en place de pôles régionaux.

3. ***Renforcement de la participation et de la capacité des enseignants à élaborer et mettre en œuvre une réforme prioritaire – pour décision du Conseil***

 Demande que le Secrétariat mobilise tous les mécanismes de financement pertinents existants pour renforcer la participation et les capacités des enseignants, sachant que les approches varieront en fonction du contexte, et que tout soit mis en œuvre pour inclure des voix diverses, en particulier celles des femmes, des enseignants handicapés et des enseignants réfugiés*.

4. ***Impliquer les élèves, les enfants et les jeunes dans tous les mécanismes à tous les niveaux – pour décision du Conseil***

 Demande que le Secrétariat mobilise tous les mécanismes pertinents existants pour soutenir l'engagement des élèves, des enfants et des jeunes sachant, que les approches varieront en fonction du contexte, et que tout soit mis en œuvre pour inclure des voix diverses, y compris les femmes, les personnes handicapées et les réfugiés *.

 **Le texte intégral de la décision figure dans le document BOD/2025/06-DOC 12.*

8. Apprentissage et adaptation, résultats et impact

Message clé : La communication des résultats est une responsabilité partagée à l'échelle du partenariat, qui doit faire l'objet d'une gestion efficiente et efficace par rapport au coût. La méthode de suivi des résultats a été actualisée. La nouvelle approche définit clairement les rôles, les responsabilités et les attributions aux fins de la mise en œuvre du nouveau cadre de résultats simplifié, lequel met en lien les activités du GPE, les objectifs stratégiques et les résultats effectivement obtenus.

Les pays partenaires du GPE seront en outre tenus de présenter des rapports sur les indicateurs pertinents de l'ODD 4 et de suivre une démarche fondée sur les données pour gérer les risques et garantir l'optimisation des ressources dans le cadre des financements et des opérations du GPE. Un portefeuille d'évaluations indépendantes sera également constitué. Cette approche simplifiée des données et des éléments factuels aidera le GPE à prendre des décisions éclairées et à engager des actions collectives, et il facilitera l'apprentissage et l'adaptation des pays et des programmes partenaires sur la base de données probantes.

5. ***Renforcement du suivi des résultats du GPE 2030 – pour décision du Conseil***
 Sur la base du projet de cadre de résultats figurant à l'annexe C du document BOD/2025/06-DOC 12, demande que la directrice générale finalise le cadre de résultats du GPE 2030 sous la direction du président et de la vice-présidente du GPE.

6. ***Implications opérationnelles de l'élaboration d'une approche de suivi des résultats à l'échelle du partenariat pour le GPE 2030 – pour décision du Conseil***
 Approuve les mesures opérationnelles et obligations redditionnelles suivantes afin de promouvoir, à l'échelle du partenariat, une gestion du suivi des résultats du GPE 2030 qui soit efficiente et efficace par rapport au coût :
 i. Les gouvernements, avec l'aide de l'agent partenaire, de l'agence de coordination et des autres partenaires, font rapport chaque année sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du pacte de partenariat, des facteurs favorables, et des indicateurs pertinents du financement complémentaire.
 ii. Le suivi annuel peut être en partie financé sur les fonds du financement pour le renforcement des capacités du système ou du financement pour la transformation du système, étant entendu que l'agent partenaire concerné est responsable de l'achèvement en temps voulu des rapports à fournir, y compris des consultations avec le gouvernement et le groupe local des partenaires de l'éducation.
 iii. Le Secrétariat travaille en concertation avec les agents partenaires et les cofinanceurs à l'élaboration d'un petit nombre d'indicateurs standardisés qui s'appliquent à tous les financements pour la transformation du système, du Fonds à effet multiplicateur ou au titre de cofinancements, étant entendu que les agents partenaires, y compris ceux des programmes cofinancés, sont tenus de faire rapport sur ces indicateurs chaque année.
 iv. Le Secrétariat met en place une plateforme du partenariat pour la présentation des résultats (dans le cadre des travaux de transformation numérique), qui permet de verrouiller les principales obligations redditionnelles et d'assurer qu'elles sont respectées.

Cadre de résultats – voir l'annexe C du document BOD/2025/06-DOC 12.

Hypothèses/risques

Hypothèses/Risques	Descriptif plus détaillé
Cohérence du pacte de partenariat et état de préparation à la mise en œuvre	Les partenaires nationaux valident un dossier du pacte cohérent, qui doit être adapté au contexte, énoncer une réforme prioritaire, identifier les points de blocage du système, définir des jalons mesurables, être aligné sur le plan sectoriel de l'éducation, et assurer que les ressources nécessaires ont été obtenues.
Soutien et dialogue avec les parties prenantes	Les réformes ont l'adhésion des acteurs nationaux/infranationaux, y compris des enseignants et de la société civile. L'avancement des réformes se poursuit malgré les changements de dirigeants ou dus à des situations d'urgence. Le dialogue est maintenu à tous les niveaux pendant toute la durée de la mise en œuvre.
Systèmes de données et prise de décisions fondées sur des données probantes	Les politiques sont adaptées au contexte, fondées sur des données probantes et font l'objet d'un suivi. Les mesures de renforcement des systèmes de données portent sur les résultats d'apprentissage, l'égalité des genres, l'inclusion, le handicap, les réfugiés et le climat. Les acteurs partagent les données et tirent les leçons des lacunes d'exécution.
Capacité, engagement financier, alignement des partenaires et innovation	Les mesures de renforcement des capacités nationales sont à la hauteur des ambitions de réforme. Les gouvernements préservent/ augmentent les budgets d'éducation et améliorent l'efficacité des financements. Les partenaires de développement alignent leurs efforts sur les réformes impulsées par le gouvernement. Le soutien aux questions d'éducation et aux innovations en la matière est maintenu.

Annexe C – Projet initial de cadre de résultats (présentation générale – les indicateurs sont purement illustratifs)

Résultats concernant le but visé – alignés sur l'ODD4 – en dehors du cadre de résultats

Le but visé par le GPE est partagé par l'ensemble du partenariat. Les actions collectives du partenariat contribuent aux résultats correspondant au but visé ; elles ne sont pas directement attribuables au financement du GPE et sont considérées comme **relevant de la sphère d'intérêt du GPE**.

Certains indicateurs de l'ODD4 seront mesurés chaque année dans les pays partenaires du GPE. **Ils ne relèveront pas du cadre de résultats du GPE 2030, mais feront l'objet d'un rapport annuel au Conseil du GPE**. Les résultats concernant le but visé ne sont pas attribuables au GPE et sont considérés comme **relevant de la sphère d'intérêt du GPE**.

But : Accélérer l'accès, les résultats d'apprentissage et l'égalité des genres grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients adaptés aux réalités du 21e siècle.

Exemples d'indicateurs	Collecte de données et présentation de rapports
Données de l'ODD4 sur les résultats concernant les enfants dans les pays partenaires du GPE. Par exemple : *ODD 4.1.1 : Résultats d'apprentissage en lecture et en mathématiques, par sexe et par situation de fragilité (« a) en 2e ou 3e année de cycle primaire ; b) en fin de cycle primaire ; et c) en fin de premier cycle du secondaire »).* *ODD 4.1.2 : Taux d'achèvement, par sexe et par situation de fragilité (primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire).* *ODD 4.5.1 Indices de parité (p. ex., sexe, région, quintile de richesse)*	Collecte et analyse des données de l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation et de l'Institut de statistique de l'UNESCO dans les pays du GPE

Exemples d'indicateurs	Collecte de données et présentation de rapports
Données de l'ODD4 sur les résultats de mise en œuvre et de gestion concernant le système <u>dans les pays partenaires du GPE</u>. Par exemple : *ODD 4.c. : Enseignants ayant les qualifications minimales (primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire), par sexe et par situation de fragilité.* *ODD 4.7.3 : Mesure dans laquelle les ambitions vertes sont systématiquement intégrées dans les documents de programme (sous réserve que des données existent).* *Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'ODD : Dépenses publiques d'éducation.*	

<u>Cadre de résultats du GPE</u>

Principaux résultats des financements du GPE et des cofinancements qui contribuent à la réalisation du but du partenariat

Exemples d'indicateurs	Collecte de données et présentation de rapports
Nombre d'enfants bénéficiant d'une éducation de qualité *Nombre et proportion (%) de filles ayant bénéficié d'interventions tenant compte du genre* *Nombre d'enfants non scolarisés inscrits ou réinscrits dans le système éducatif* *Nombre et proportion (%) d'élèves dont les résultats d'apprentissage se sont améliorés* *Nombre de pays faisant état de l'amélioration des acquis scolaires*	Suivi des financements par les agents partenaires à l'aide d'indicateurs standardisés et de rapports d'achèvement. Dans le cas du Fonds à effet multiplicateur, cela inclut les résultats obtenus à la fois par le cofinancement et les financements du GPE. Désagrégés par sexe et par d'autres facteurs (tels que le handicap) Informations autodéclarées par les pays dans le cadre du suivi annuel et uniquement lorsqu'il existe deux points de données comparables.

Exemples de domaines de résultats concernant les objectifs

Les objectifs du GPE sont atteints grâce aux mesures et aux engagements pris par l'ensemble du partenariat et avec le concours des financements du GPE, du soutien technique et des activités de plaidoyer.

Objectif 1 : Mettre en œuvre des réformes éducatives prioritaires, pilotées par les pays, en intégrant pleinement l'égalité des genres et l'inclusion, les personnes handicapées et les réfugiés, ainsi que les groupes marginalisés, en fonction du contexte du pays.

Exemples d'indicateurs	Collecte de données et présentation de rapports
Nombre et proportion (%) de pays partenaires ayant suffisamment progressé au regard du pacte pour être jugés « en bonne voie » dans des domaines de réforme essentiels, tels que : - *les enseignants* - *l'inclusion et l'égalité des genres*	Suivi annuel et examens à mi-parcours. Agrégation des données par le Secrétariat. Désagrégé par domaine de réforme.
Nombre et proportion (%) de pays partenaires ayant progressé au regard du facteur favorable lié à la planification intégrant la notion de genre (y compris les déclencheurs de l'allocation complémentaire)	Vérification des déclencheurs de l'allocation complémentaire par le Secrétariat.
Nombre et proportion (%) de pays ayant progressé au regard de la déclaration des données sur les résultats d'apprentissage de l'ODD 4.1.1a (y compris les déclencheurs de l'allocation complémentaire) *Nombre et proportion (%) de pays partenaires ayant progressé au regard du facteur favorable lié aux données et éléments factuels (y compris les déclencheurs de l'allocation complémentaire)*	Le facteur favorable lié aux données et éléments factuels comprend les progrès dans des domaines tels que la disponibilité de données statistiques essentielles (par exemple, sur le handicap, les enfants non scolarisés, les enseignants, etc.) lorsque l'absence de données de ce type a été identifiée comme un obstacle.

Objectif 2 : Mobiliser des financements intérieurs et extérieurs pour assurer le financement durable des réformes prioritaires.

Exemples d'indicateurs	Collecte de données et présentation de rapports
Nombre et proportion (%) de pays partenaires dont les progrès sont jugés satisfaisants au regard des plans d'amélioration du facteur favorable lié au volume, à l'efficience et à l'équité du financement national (y compris les déclencheurs de l'allocation complémentaire)	Suivi annuel (y compris via l'examen de mi-parcours, le cas échéant). Agrégation des données par le Secrétariat. Vérification des déclencheurs de l'allocation complémentaire par le Secrétariat.
Total des cofinancements mobilisés	Suivi par le Secrétariat
(i) Pourcentage et (ii) montants des engagements honorés par les donateurs dans le fonds GPE	Suivi par le Secrétariat

Objectif 3 : Impulser et soutenir les réformes au moyen de partenariats coordonnés et efficaces incluant les principales parties prenantes du système

Exemples d'indicateurs	Collecte de données et présentation de rapports
Proportion (%) de pays faisant état d'un soutien solide de la part de leurs partenaires par le biais d'un financement et d'un soutien technique	Rapports annuels et examens de mi-parcours, y compris, le cas échéant, sur les initiatives KIX/d'appui technique. Agrégation et analyse des données par le Secrétariat, avec évaluation qualitative.
Nombre et proportion (%) de pays partenaires où les OSC et les associations d'enseignants sont représentées au sein des groupes locaux des partenaires de l'éducation	Collecte et agrégation par le Secrétariat des données fournies par les groupes locaux des partenaires de l'éducation (la qualité de l'engagement est évaluée sur la base d'un échantillon par le biais d'évaluations). Désagrégé par groupes de parties prenantes, y compris les organisations de la

Exemples d'indicateurs	Collecte de données et présentation de rapports
Nombre de changements de politiques dans les pays partenaires influencés par les organisations de la société civile	société civile et les organisations d'enseignants. Système de suivi de l'Education à Voix Haute

Suivi ne relevant pas du cadre de résultats du GPE

En dehors du cadre de résultats et en coordination avec les agents partenaires, le GPE évaluera la performance des financements et des autres programmes soutenus par le partenariat à l'aune des dimensions suivantes :

- Les financements de mise en œuvre sont en bonne voie et atteignent leurs objectifs et cibles dans les domaines suivants :
 a. Apprentissage
 b. Égalité des genres
 c. Inclusion
 d. Enseignants
 e. Programme d'enseignement
 f. Climat
- Les financements pour le renforcement des capacités du système sont en bonne voie et atteignent leurs objectifs et cibles.
- Montant et pourcentage des financements allouées aux domaines thématiques énumérés ci-dessus.
- Principaux résultats des programmes au titre du partage de connaissances et d'innovations (KIX), de L'Éducation à voix haute et des Initiatives d'appui technique, en particulier nombre de cas où l'action du KIX a influencé l'élaboration des politiques éducatives ; nombre de pays où la société civile contribue aux réformes éducatives.

Dans la mesure du possible, les informations seront désagrégées par unité de mesure (par exemple, le genre pour les données relatives aux élèves et aux enseignants, le type d'inclusion par intervention ou programme, etc.)

Un système d'**évaluations** complétera la présentation de rapports sur les résultats et sur le suivi des financements afin de fournir des informations plus approfondies sur

des thèmes stratégiques. Ce dispositif pourrait prendre la forme d'une série d'évaluations de portée nationale qui examinent la robustesse du partenariat du GPE au niveau du pays, l'alignement de l'aide, l'avancement des réformes et les résultats au niveau du système (y compris au regard du genre et de l'inclusion, de l'environnement scolaire et de la gestion des systèmes éducatifs), les facteurs qui contribuent ou qui font obstacle aux progrès et à l'obtention de résultats, etc. Les évaluations pourraient aussi porter sur les programmes qui soutiennent les réformes prioritaires des pays, notamment via un appui technique sur des sujets spécifiques, tels que le climat, le partage de connaissances et d'innovations, ou L'Éducation à voix haute.

Efficacité par rapport au coût

À partir des indicateurs des cadres de risque et de résultats, du suivi de la performance des financements et des données financières, ainsi que du processus d'assurance qualité et du système d'évaluations le GPE pourra également dresser un bilan précis et synthétique de l'efficacité, de l'efficience et de l'équité de son action à l'échelle du partenariat.